

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 D 00193

Numéro SIREN : 479 431 009

Nom ou dénomination : 2 T Z

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2021 sous le numéro de dépôt 1918

8 rue Faraday
Zone de la linière - 64140 BILLERE
Tél. 05 59 72 13 60 - Fax 05 59 32 91 60
accueil@cfcaexpert.fr
www.cfcaexpert.fr

S.C.I. 2 T Z

606 Avenue Nicolas Bremontier
40160 PARENTIS-EN-BORN

Rapport du Commissaire à la transformation
sur la transformation de la Société 2 T Z
Société Civile Immobilière
en Société par Actions Simplifiée

Ce rapport contient 2 pages

SCI 2 T Z

Siège social : 606 Avenue Nicolas Bremontier, 40160 PARENTIS-EN-BORN

Capital social : € 200 000

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la Société 2 T Z Société Civile Immobilière en Société par Actions Simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par décision unanime des associés du 30 juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

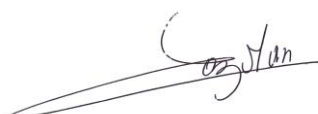
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à BILLERE, le 21 juillet 2021

Pour la SAS **CFCAExpert**



Francis CAZABAN
Commissaire à la transformation